

## RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Ville de Saint-Raymond rappelle que la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* est en charge de la vidange des installations septiques sur notre territoire.

Pour l'année 2019, la période de la vidange s'échelonne du **22 juillet** au **4 octobre** inclusivement.

Vous recevrez par la poste, 3 à 4 semaines avant la visite des Entreprises Claude Boutin inc., un avis précisant la semaine au cours de laquelle la vidange de votre fosse sera effectuée ainsi qu'un dépliant explicatif quant aux consignes à respecter.

À titre informatif, voici les **secteurs** qui seront visités cette année (incluant les rues qui s'y rattachent) :

- Grand Rang
- Plage Cantin / Lac Bison
- Lac Sergent
- Bourg-Louis
- Val-des-Pins
- Grande Ligne
- Domaine des Mélèzes
- Place Nando
- rang Sainte-Croix
- Domaine Mont Laura

Pour obtenir tout autre renseignement, vous pouvez communiquer avec madame Guylaine Moisan au Service d'urbanisme au 418-337-2202, poste 127.